

# Programme de Littérature comparée

## Assemblée générale

26 octobre 2023

Salle U-364 (Uni-Dufour)

### *Procès-Verbal*

**Présent-es :** Guillemette Bolens, Evelyn Dueck, Cécile Neeser Hever, Lancelot Stücklin, Fanny Audeoud, Guillaume Broillet, Mathilde Estermann, Xavier Ricbour Bootello, Noémie Gallay, Anna Coron, Adèle Fretz, Rotsy Rasohaga

**Excusé-es :** Martin Rueff

**Prise du PV :** Guillaume Broillet

*La séance commence à 16h18.*

#### *1. Annonces de la direction*

Evelyn Dueck ouvre la séance et salue les personnes présentes, en demandant aux nouveaux-elles étudiant-es de se présenter brièvement. Elle remercie Lancelot Stücklin pour la prise du PV de l'assemblée générale du 20 octobre 2022 ainsi que Guillaume Broillet pour celui de la présente assemblée.

E. Dueck commence par évoquer les changements récents au sein de l'équipe de notre Programme :

- Mme Fanny Audeoud, ancienne étudiante de notre Programme, a été nommée en août 2023 au poste d'assistante en littérature comparée. F. Audeoud est notamment co-responsable, avec Martin Rueff, de l'organisation du séminaire de BA7 « Questions de recherche en littérature générale et comparée », dans le cadre duquel divers-es intervenant-es (membres du corps enseignant du Programme et autres chercheur-euses invité-es) se voient offrir la possibilité, dans une perspective interdisciplinaire, de présenter leurs recherches en cours sous l'angle du rôle qu'y joue la comparaison comme méthodologie de travail. Les séances du séminaire ont lieu un mardi sur deux de 16h à 18h en salle Phil 012. Toute personne intéressée y est cordialement bienvenue,

de même que d'éventuelles propositions de chercheur-euses à inviter émanant d'étudiant-es du Programme.

- Mme Justine Pasche, étudiante de Bachelor en littérature comparée et en littérature anglaise à l'UNIGE, est depuis septembre 2023 la nouvelle Auxiliaire de Recherche et d'Enseignement (ARE) du Programme. Son cahier des charges consiste principalement à soutenir les étudiant-es dans le cadre de leur préparation personnelle aux examens du module BA2.
- Mme Marie Kondrat, ancienne assistante de notre Programme, a récemment été nommée au poste de Professeure assistante de français et de littératures comparées à l'Université de Lausanne. Cette nomination réjouissante laisse augurer une collaboration rapprochée à venir entre notre Programme et le CIEL (Centre interdisciplinaire d'étude des littératures de l'UNIL).

E. Dueck présente ensuite brièvement les activités de l'Association suisse de littérature générale et comparée ([ASLGC](#)), en mentionnant tout particulièrement son [colloque annuel](#), qui aura lieu cette année les 16-17 novembre prochains à l'Université de la Suisse italienne à Lugano sous la présidence du Prof. Marco Maggi, premier détenteur de la nouvelle chaire de littérature comparée et littérature italienne créée au sein de cette université et spécialiste des rapports entre visualité, image et textes, sur le thème : « Au bord du visible. Littérature comparée et visualité ».

Cécile Neeser Hever enchaîne avec quelques explications portant sur les modifications apportées à l'organisation du module MA5 en Littérature comparée. Pour rappel, ce module donne aux étudiant-es en littérature comparée la possibilité de suivre des enseignements au sein de la Faculté de Traduction et Interprétation (FTI) de l'UNIGE. En concertation avec la Prof. Mathilde Fontanet (responsable du domaine de la traduction littéraire au sein de la FTI), la palette d'enseignements ouverts aux étudiant-es comparatistes dans le cadre de ce module se voit cette année renforcée par l'ajout de plusieurs enseignements théoriques dont le suivi ne nécessite pas forcément la maîtrise d'une langue seconde ou tierce, comme c'était le cas pour les enseignements disponibles jusqu'ici, centrés sur la traduction littéraire anglais-français / allemand-français. Les étudiant-es du Programme sont donc plus que jamais encouragé-es à faire usage de cette offre d'enseignements interdisciplinaires dans le cadre de leurs études de Master.

E. Dueck mentionne les diverses possibilités ouvertes aux étudiant-es en littérature comparée à l'UNIGE en matière de séjours universitaires à l'étranger, qui incluent de nombreuses

universités européennes membres du réseau SEMP (p. ex. Vienne, Bonn, Paris, Istanbul etc.), et rappelle qu'il est nécessaire de s'inscrire au moins *un an avant* le début du séjour projeté en cas d'intérêt. La date limite de dépôt d'un dossier de candidature pour l'année 2024-2025 est fixée au 30 novembre 2023. Les dossiers de candidature sont à préparer en collaboration avec E. Dueck et avec le soutien des services administratifs facultaires compétents. Les étudiant-es du Programme sont encouragé-es à soumettre leurs dossiers pour pouvoir profiter de cette opportunité très enrichissante d'élargissement de leurs horizons universitaires.

C. Neeser Hever propose de prier les étudiant-es du Programme ayant effectué un séjour à l'étranger durant leurs études de rédiger un bref témoignage de leur expérience qui pourrait être ensuite mis en ligne sur le site du Programme. E. Dueck répond que cette possibilité est déjà communiquée aux étudiant-es qui effectuent un séjour à l'étranger et que les témoignages sont rajoutés au fur et à mesure sur le site du Programme de Littérature comparée.

## *2. Échange sur le début du semestre – étudiant-es et enseignant-es*

L. Stücklin exprime sa satisfaction face au nombre plus important d'étudiant-es présent-es dans son séminaire (une bonne dizaine) par rapport à l'an passé.

F. Audeoud fait également état d'un nombre d'étudiant-es agréable pour son module de BA3, malgré quelques problèmes de chevauchement signalés par plusieurs étudiant-es.

C. Neeser Hever relève des problèmes similaires dans le cadre de son séminaire et propose de remettre prochainement à plat la grille horaire du Programme afin de la rendre plus compatible avec celle d'autres disciplines souvent combinées avec la littérature comparée au niveau du Bachelor (comme p.ex. le français, l'anglais ou l'histoire). Il pourrait également valoir la peine d'essayer d'alléger la journée du mardi, actuellement très lourde notamment pour les étudiant-es de 1<sup>ère</sup> année en littérature comparée.

Guillemette Bolens et E. Dueck apportent leur soutien à cette proposition, même si cette dernière attire l'attention sur la contrainte importante représentée par le système plutôt strict d'attribution des salles de cours au niveau facultaire. Dans ce contexte, la solution pourrait peut-être consister en un échange de plages horaires entre deux enseignements.

E. Dueck remarque que son cours de BA2 est également plutôt bien rempli, mais que l'assistance est sujette à des fluctuations assez importantes d'une semaine à l'autre (le nombre de personnes présentes oscillant généralement entre 15 et 20). Elle partage l'impression déjà exprimée que l'offre du Programme en termes d'enseignements ouverts aux personnes venues

d'autres disciplines (notamment pour les modules libres) est mieux connue des nouveaux-elles étudiant-es qu'auparavant et met ce constat plutôt positif à l'actif des efforts de « marketing » entrepris début 2023. Dans ce domaine, la représentation très visible de la littérature comparée lors de la séance de présentation des disciplines des Lettres pour les collégien-nes au printemps dernier semble avoir porté ses fruits, et l'expérience mériterait probablement d'être réitérée l'an prochain.

Adèle Fretz communique un ressenti plutôt positif par rapport aux premières semaines de cours, même si elle dit avoir éprouvé quelques difficultés à jongler entre les différents enseignements et gérer les horaires en début de semestre. Son ressenti est partagé par Anna Coron et Rotsy Rasohaga.

A. Coron demande des précisions quant au délai de reddition des attestations de séminaire et exprime les difficultés de planification auxquelles elle a été confrontée dans le cadre de la rédaction en parallèle de plusieurs attestations liées à des enseignements se chevauchant.

G. Bolens et E. Dueck rappellent que la règle facultaire à respecter en matière de délai de reddition des attestations est d'un maximum de 3 sessions d'examens après la fin de l'enseignement concerné.

C. Neeser Hever insiste pour sa part sur l'importance pour les étudiant-es de chercher le contact avec l'enseignant-e concerné-e en cas de problème pratique et/ou administratif rencontré dans le cadre d'un enseignement.

E. Dueck renvoie en outre à la [brochure de première année](#) rédigée par Sabrina Sampaio Martins, dans laquelle sont consignées de nombreuses informations précieuses quant à l'organisation des études de Bachelor.

### *3. Informations concernant des changements dans les modalités d'attestation et d'évaluation*

E. Dueck revient sur le retour au format papier pour la reddition des attestations de séminaire annoncé en début de semestre par le Service des examens de la Faculté. Dans le sillage de cette édition, la boîte aux lettres spéciale disponible devant le Service des examens dans l'aile Jura du bâtiment Bastions est dorénavant le seul canal restant de transmission officielle des attestations. Il convient donc pour les étudiant-es d'anticiper le contact avec leurs enseignant-es à l'approche des sessions d'examens pour s'assurer que les attestations signées parviennent à temps au Service des examens. Les modalités spécifiques de transmission de l'attestation (par

l'étudiant-e / par l'enseignant-e) sont à clarifier au début de chaque enseignement. Pour les attestations de présence, le formulaire officiel prévu pour les attestations de séminaire peut être utilisé en indiquant « Autre » dans la case dédiée au travail fourni.

Noémie Gallay s'interroge sur la procédure à adopter pour une reddition d'attestation en cas de séjour à l'étranger de l'étudiant-e concerné-e. G. Bolens lui répond qu'une concertation avec l'enseignant-e est nécessaire dans ce genre de situations, et informe par ailleurs les étudiant-es présent-es que toute inscription pour l'examen de BA1 en littérature comparée lors de la session de janvier doit également être effectuée manuellement auprès du Service des examens, car la vérification de la participation préalable de l'étudiant-e concerné-e aux cours et séminaire correspondants est nécessaire. Xavier Ricbour Bootello relève que les mêmes conditions s'appliquent dans le cas d'une inscription à un mémoire de Master, qui ne peut être effectuée qu'en se déplaçant physiquement au Service des examens.

E. Dueck présente la [prise de position récente de l'UNIGE au sujet de l'usage des logiciels relevant de l'intelligence artificielle \(IA\) générative](#), et relève tout particulièrement l'obligation de *transparence* faite aux étudiant-es lorsqu'un logiciel de ce type est utilisé dans le cadre d'un travail personnel. Le non-respect de cette règle est assimilé à un plagiat et peut entraîner des conséquences potentiellement très sérieuses, allant jusqu'à l'élimination de l'étudiant-e concerné-e.

C. Neeser Hever se questionne sur la pertinence de cette ligne directrice officielle, dont elle craint qu'elle ne soit trop vague ou trop large pour les besoins de la littérature comparée. Quid des risques de « normalisation » d'une utilisation trop importante et/ou permanente de ce genre de logiciels pour autant qu'elle soit référencée ?

E. Dueck considère que le cadre posé est a priori suffisant, puisque l'assimilation de ce genre de pratiques à une citation entraîne en elle-même toute une série d'implications passablement restrictives pour l'évaluation des travaux y ayant recours.

G. Bolens souligne à ce propos l'importance du positionnement critique vis-à-vis du texte cité, un principe tout aussi valable dans le rapport aux sources « classiques » que dans celui à l'IA.

F. Audeoud propose d'inclure dans la feuille de style du Programme (ou dans un autre document ?) un nouveau format de référencement de source propre aux logiciels IA.

E. Dueck prend note de cette proposition tout en évoquant les autres ressources déjà disponibles sur la [page du site de l'UNIGE consacrée à cette thématique](#).

#### 4. *Commission Mixte du Programme de Littérature comparée*

Mathilde Estermann, vice-présidente de la Commission Mixte du Programme (CM), salue les candidatures des étudiantes Noémie Gallay, Anna Coron, Tara Ladzovic et Justine Pasche aux postes de représentant-es du corps étudiant au sein de la CM. Elle se réjouit du renouvellement à venir au sein de la commission, qui s'avère d'autant plus bienvenu que les deux membres de la co-présidence actuelle, Sabrina Sampaio Martins et Xavier Ricbour Bootello, arrivent au bout de leurs études de Master. Elle précise que la CM se réunit deux fois par semestre et que les trois corps constituants du Programme (corps professoral, corps intermédiaire et corps étudiant) y sont représentés. Son cahier des charges inclut notamment l'organisation des deux apéritifs annuels du Programme (à la mi-décembre et à la fin juin), l'écoute des besoins et/ou des demandes émanant des étudiant-es en littérature comparée, et le traitement des problématiques actuelles liées à l'enseignement au sein du Programme.

X. Ricbour Bootello, co-président de la CM, ajoute que la commission fait également office de lieu de discussion pour les projets internes au Programme émanant des étudiant-es ou du corps enseignant (p.ex. apéros de fin de semestre, invitation d'auteur-ices international-es en visite à Genève, ciné-club comparatiste), et travaille en étroite collaboration avec l'AÉLiCo (Association des Étudiant-es en Littérature Comparée). Il encourage les étudiant-es du Programme à « réactiver » cette structure, actuellement en veille faute de membres actifs.

L. Stücklin remplace Francesco Deotto en tant que représentant du corps enseignant au sein de la CM et rejoint E. Dueck à ce poste.

En outre, A. Coron, T. Ladzovic et J. Pasche, candidates à la représentation du corps étudiantin de Bachelor, et N. Gallay, candidate à la représentation du corps étudiantin de Master, sont élues à l'unanimité des voix.

M. Estermann est élue à l'unanimité à la présidence de la CM en remplacement de X. Ricbour Bootello et de S. Sampaio Martins, qui sont chaleureusement remercié-es pour leur engagement au sein de la commission.

#### 5. *Divers*

N. Gallay aborde la problématique de l'anonymisation des examens écrits, qui entraîne une impossibilité pour les étudiant-es d'échanger avec leurs enseignant-es sur les retours transmis après l'effectuation d'un écrit sur table. Cette situation constitue un vrai problème pour la

progression des étudiant-es dans leurs apprentissages.

G. Bolens partage le constat fait par N. Gallay sur les difficultés induites par cette nouvelle directive, qui induit notamment une inflation conséquente de la quantité de commentaires écrits apportés aux travaux corrigés. Elle insiste sur la nécessité de trouver une solution adéquate pour les enseignant-es et les étudiant-es afin d'assurer un suivi de qualité au niveau pédagogique tout en préservant le sens du nouveau cadre posé par le rectorat.

C. Neeser Hever propose de s'appuyer sur les services de l'ARE du Programme pour organiser des rencontres individuelles avec les étudiant-es qui en feraient la demande en se basant sur les commentaires rédigés par l'enseignant-e à partir de la copie anonymisée.

E. Dueck considère que cette solution peut être envisagée ponctuellement mais n'équivaut pas à un retour susceptible d'être communiqué par un-e enseignant-e. Elle enjoint les membres du corps enseignant à ne pas faire reposer trop de responsabilités sur les épaules des ARE.

F. Audeoud suggère la proposition alternative de requérir l'aide d'un-e autre enseignant-e pour procéder à un retour sur un écrit donné avec les étudiant-es qui ont fait la demande.

C. Neeser Hever soutient cette idée mais s'interroge sur les implications pratiques de la mise en place d'un tel dispositif pour l'organisation de l'enseignement concerné, notamment au niveau de la communication avec les étudiant-es en amont des examens écrits.

E. Dueck propose que les étudiant-es désirant un échange avec un-e enseignant-e après un examen écrit lui en fassent part durant la permanence qu'elle assure hebdomadairement afin qu'ils-elles n'aient pas besoin de passer par l'enseignant-e concerné-e pour ce genre de demandes (ce qui contreviendrait au principe d'anonymité).

G. Bolens accepte volontiers la suggestion formulée par F. Audeoud et E. Dueck et est disposée à la mettre en pratique dans le cadre du module BA1.

*Fin de la séance : 18h02.*